	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2006-028</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>1 février 2006</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EADS SOCATA</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions TBM 700</b>			
Certificat(s) de type n° <b>EASA.A.010</b> Fiche(s) de données n° <b>EASA.A.010</b>					
Chapitre ATA : <b>55</b>	Objet : <b>Empennages - Contrôle du jeu latéral des compensateurs de profondeur</b>				

#### 1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) concerne les avions EADS SOCATA TBM 700 numéros de série 271 à 328 inclus.

#### 2. RAISON :

Un jeu latéral trop important dû à la présence d'une bague non-conforme, pourrait entraîner une détérioration de la tenue en fatigue des paliers des compensateurs de profondeur.

#### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, sauf si précédemment accomplies.


Lors de la prochaine visite de 100 heures programmée et au plus tard lors de la visite annuelle, procéder à la vérification de l'absence de jeu des paliers des compensateurs de profondeur, et corriger, si nécessaire, par la pose d'une rondelle de calage conformément aux instructions du Bulletin Service EADS SOCATA TBM 700 n° 70-135 de décembre 2005.

#### 4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service EADS SOCATA TBM 700 n° 70-135 de décembre 2005  
 (Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

#### 5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

11 février 2006.

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2006-028</b>	Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>1 février 2006</b>	Page : <b>2/2</b>
--	---	-------------------------	--	----------------------

**6. REMARQUES :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA  
Direction des Services  
65921 TARBES Cedex9  
FRANCE  
Tél. : +33 (0)5 62 41 73 00  
Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.  
North Perry Airport  
7501 South Airport Rd  
Pembroke pines, FL 33023  
UNITED STATES OF AMERICA  
Tel.: 1 (954) 893 1400  
Fax: 1 (954) 964 4141

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2006-0024 du 24 janvier 2006.